



REPOBLIKAN'I MADAGASIKARA
Fitiavana - Tanindrazana - Fandrosoana

MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE
SECRETARIAT GENERAL
DIRECTION REGIONALE DE L EDUCATION NATIONALE ANALAMANGA
Personne Responsable des Marchés Publics

Avis de Consultation Ouverte

N° CC/01/2025-MEN/SG/DREN-ANALA/PRMP

1. Le **MINISTRE DE L'EDUCATION NATIONALE** invite les candidats intéressés à soumissionner pour les offres suivants sous plis fermés pour "**Organisation de Conférences sur la préparation de l examen CEPE 2025 au niveau de la DREN Analamanga ainsi que des 08 CISCO rattachées. Contrat-cadre**".
constituent un lot unique indivisible. Ainsi, toute offre partielle n'est pas recevable.

2. La procédure de Consultation est faite en application de la loi N° 2004 – 009 du 26 Juillet 2004 portant Code des Marchés Publics en vue de la Consultation À prix unitaire.

3. Le Dossier de Consultation de prix complet, rédigé en langue française, peut être consulté par tout candidat désirant prendre connaissance ou obtenir des informations à l'adresse ci-après :

Adresse : **IMMEUBLE DE LA DREN ANALAMANGA SIS A NANISANA**

Rue : **NANISANA**

Etage / Numero de Bureau : **2 eme ETAGE / PORTE 208**

4. Pour le candidat désirant soumissionner , le Dossier de Consultation ouverte doit être retiré au bureau de la PRMP sis a l Immeuble de la DREN Analamanga et moyennant le paiement d'un montant non remboursable de:

- Lot 1: vingt mille Ariary (Ar20 000.00)

Le paiement devra être effectué auprès de l'Agent Comptable de l'Autorité de Régulation des Marchés Publics, Immeuble Plan Anosy ou (au nom du Regisseur de recette de la Commission Régionale des Marchés).

Le paiement devra être effectué :

- Soit en espèce

- Soit par chèque Bancaire.

5. Les plis devront parvenir **au bureau de la PRMP sis a l Immeuble de la DREN Analamanga, 2 eme Etage / Porte 208** au plus tard le **03/06/2025 à 09 H 00 Min** et seront ouverts immédiatement après l'heure limite de remise des offres en présence des candidats ou leurs représentants qui souhaitent y assister. Les offres hors délai ne seront pas recevables.

6. La soumission des offres par voie électronique ne sera pas autorisée.

7. La garantie de soumission n'est pas requise.



à Le 28/05/2025

La Personne Responsable des Marchés Publics